



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #84

DE LA CREDIBILITE DES REVES

Il y a toutes sortes de rêves, bons, mauvais, étranges ; mais tous soulèvent la même question : jusqu'à quel point les prendre au sérieux ?

Le Rav Kook faisait remarquer que la Torah prescrivait de ne pas sombrer dans le fictif, la médiumnité, la communication, les envoutements etc. (cf. lev. XIX, 31) sauf pour les rêves qu'elle –ou la Bible en général- mentionne car ils sont loin d'avoir la précision de la causalité physique ("Iguéret Haréiya" "Iguéret" 9). Or la Bible elle-même ne dit-elle pas que les rêves de Josef, de Pharaon et de Nabuchodonosor contenaient des messages authentiques ?! Nos Sages n'ont-ils pas prescrit que si on a fait un "mauvais rêve" on devait jeûner et faire une prière particulière à la "Bircat Cohanim" ?! – Oui, mais jadis uniquement car les "Derniers Décisionnaires" ont passablement diminué l'importance à leur accorder (M. B. "Pisqé Téchouvot" 221 rapporté ci-dessous ; cf. également les cas où on doit jeûner le Chabbat, Ch. 'A. Or. 'H. 288, §5 qui limite à l'extrême leur importance). Dans le même esprit, le "HKazon Ich disait de lui-même qu'il n'y accordait guère d'importance ; néanmoins, à la "Bircat Cohanim", il faisait la prière ad hoc. ("Igérot", II 149) car nos Sages ont enseigné qu'en règle générale les rêves ne sont que le fruit de nos préoccupations (Traité "Bérakhot" 55 b, comme Daniel l'expliquait à Nabuchodonosor (cf. Dan. II, 19). L'auteur du "Michna Béroura" soulignait lui aussi que les "mauvais rêves" qui suivent un jeûne ne doivent pas susciter d'inquiétude parce qu'ils sont la conséquence de la mortification, ce qui vaut d'ailleurs pour ceux qui suivent une grande contrariété (M. B. "Cha'ar Hatsioun" 1, sur Ch. 'A. Or. 'H. 220) même pour ceux qui traditionnellement sont considérés comme franchement "mauvais" : rêver qu'on perd

une dent, qu'une des poutres de sa maison s'effondre, qu'un "Séfer-Thora" brûle ou qu'on assiste à la "Né'hila" ("Prière de Clôture" de Kippour) (cf. Kh. 'H. §17 ; Rabbi It'hac Abrabanel Section Hebdomadaire "Miqets").

On n'a plus du tout la vie d'avant, paisible, dans de petits villages ou de petites villes éloignés de la vie tapageuse, de l'agression permanente des médias et des mauvaises nouvelles qu'ils débitent. La nuit, on n'en rêve pas forcément mais elles demeurent dans le subconscient et remontent à la surface lors de rêves qui peuvent susciter l'épouvante ("Pisqé Téchouvot" ad Loc.).

L'auteur du "Aroukh Hachoul'hane" faisait lui aussi remarquer que ceux qui sont plongés dans ce bas-monde peuvent avoir des préoccupations qui réapparaissent dans leurs rêves surtout si le soir ils ont fait un bon repas car la digestion influe sur l'imagination, et les rêves qui s'ensuivent n'ont aucune valeur réelle ('Ar H. sur Or. 'H. 220, §1).

En conséquence, on ne doit pas s'inquiéter d'un mauvais rêve ni à fortiori jeûner, d'autant plus que le jeûne affaiblit la force à investir pour le culte à rendre à l'Eternel et que parfois il rend coléreux et nerveux (Ibid. ibid. §14).

Néanmoins, si on s'en trouve profondément affecté, on pourra faire la "Hatavat 'Halomot" (prière dite à la suite d'un mauvais rêve) en présence de trois amis ou la formule qui commence par "Ribono chel 'olam..." à la "Bénédictio des Cohanim". Mentionnons en passant que même à une époque reculée, on ne disait la "Hatavat 'Halomot" que lorsqu'on était profondément perturbé par un rêve (Or. 'H. 220, §1).

Assurément, on s'en portera toujours mieux si à cette occasion aussi on étudie la Torah et si on donne de l'argent aux pauvres ou à de bonnes œuvres.

* * *

Toute personne intéressée pourra consulter les livres, les articles et les cours vidéo du Rav sur les sites du "Makhon Méïr, de "Atéret Yérouchalaïm", de "Kimizion" et de "Ma'ala", "Sifriat 'Hava".

Pour poser vos questions au Rav Chlomo Aviner chlit"a en ligne, cliquez: <http://www.ozleisrael.org>

Les questions sont envoyées au Rav Chlomo Aviner chlit"a 2 fois par semaine, nous récupérons ses réponses et les insérons dans le site. Merci de votre patience.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

